

## Règlement du Centre de Formation Lydéal'

### Fonctionnement

- **Horaires :**
  - Les cours débutent à l'heure déterminée. Les participants/tes qui arrivent en retard sont admis/es s'ils/elles s'intègrent en silence.  
En général, les horaires sont les suivants :  
8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h30 / 19h00 – 21h00
- **Déroulement :**
  - Les cours théoriques se dispensent assis sur des chaises, attablés. Les participants/tes ont leur matériel pédagogique personnel et, le cas échéant, prennent soin du matériel pédagogique prêté.
  - Les cours pratiques se dispensent, selon les techniques, en habit de travail. Les vêtements d'usage sont spécifiés en début de cours pour chacune des techniques.
  - Les participants/tes se doivent le respect mutuel et font déjà preuve de professionnalisme s'agissant de pudeur, de langage et d'éthique professionnelle relative au domaine des médecines alternatives.
  - Les participants/tes respectent les règles élémentaires d'hygiène corporelle et d'hygiène de vie.
- **Examens :**
  - Les critères d'évaluation sont clairement définis et ne sont pas négociables.
- **Absences :**
  - Les absences ne peuvent être récupérées et doivent être excusées. Le/la participant/e doit rattraper son retard par ses propres moyens. Il n'est pas accordé de remboursement d'écolage en raison d'absence.
- **Vacances :**
  - Les cours n'ont en principe pas lieu pendant les vacances scolaires, ni pendant les jours fériés.
- **Exclusion :**
  - La direction se réserve le droit d'exclure un/e ou plusieurs participants/tes d'un cours en en précisant les motifs. En cas d'exclusion, aucun remboursement ne peut être exigé.
- **Désistement :**
  - Aucun désistement ne donne droit à un remboursement ou dispense de paiement. (Se référer au contrat de participation.)
  - En cas de force majeure (accident invalidant, hospitalisation), une demande de désistement extraordinaire peut être adressée à la direction par écrit. Si cette demande a lieu avant le début du cours et qu'elle est acceptée par la direction, un montant forfaitaire d'un minimum de CHF 150.- est perçu pour le traitement du dossier. Si cette demande a lieu après le début du cours, le remboursement se fait au prorata du cursus déjà effectué. Le montant forfaitaire de CHF 150.- est également perçu.

### Locaux

- **Salles de cours**
  - Les participants/tes sont tenus d'en respecter l'ordre et la propreté.
  - La nourriture et les boissons, excepté l'eau, ne sont pas autorisées dans les salles de cours.
  - Les tableaux sont effacés quotidiennement.
  - Les chaises sont montées sur les tables tous les mardis soir.
- **Matériel didactique**
  - Le matériel didactique peut être consulté sur place avec soin.
  - Le matériel didactique ne sort pas des locaux. Il est rangé correctement après chaque usage.
  - Les éventuels dégâts sont à charge de la/des personne/s responsable/s.

## Règlement de l'école Lydéal'

- **Autres salles**

- La cuisine est à disposition des participants pendant les heures de cours. Sur demande, elle peut être ouverte en dehors de ces heures.
- Les participants sont tenus de respecter l'ordre et la propreté de chacune des salles, y compris des sanitaires.
- Tous les locaux sont non fumeur.
- Les chaussures sont proscrites de l'école. Il convient donc de se munir de pantoufles d'intérieur ou de revêtir celles qui sont mises à disposition à l'entrée.

### Relations

- **Direction**

- La direction régit les relations administratives vis-à-vis des participants/tes et des enseignants/tes.
- La direction s'occupe de l'agenda des formations et en vérifie les contenus.
- La direction tranche objectivement et prend les décisions qui s'imposent en cas de litige.
- L'entretien de motivation s'effectue sur rendez-vous auprès de la direction.
- La direction encourage la communication saine et directe, le respect de l'autre et l'éthique professionnelle.

- **Participant/e**

- Le/la participant/e s'engage à respecter les contrats signés, les délais de paiement d'écolage, les conditions générales et le présent règlement.
- Les éventuels conflits seront rapportés à la direction, qui se chargera de les régler.

### Respect d'autrui

- **Clientèle du Centre de formation**

- Il se peut que des consultations aient lieu pendant les heures de cours. Il est donc impératif de respecter la tranquillité du lieu, la politesse envers les éventuels clients/tes et la discrétion.

- **Voisinage du Centre de formation**

- Les participants/es garent leur véhicule correctement sur les places alentours.
- Les participants/es respectent le calme et la vie privée des habitants du quartier en général, et de l'immeuble en particulier.

- **Principe de laïcité**

- L'école Lydéal' respecte le principe de laïcité dans son enseignement. De ce fait, elle ne tolérera aucune discrimination religieuse, ni n'accordera de faveur en fonction d'une religion.

- **Discrimination**

- Les fondements éthiques de la naturopathie sont basés sur le respect des différences. Ce principe fait partie intégrante de l'école Lydéal' qui n'acceptera aucune discrimination de quelque nature qu'elle soit.

- **D'une manière générale**

- Que ce soit en cours, entre participants/tes, en consultation supervisée ou vis-à-vis des clients/tes rencontrés/es dans le centre, le secret professionnel est de rigueur : Toutes les paroles échangées et les observations faites dans le centre Lydéal' restent scellées par le secret professionnel.

### For juridique

- Le for juridique est Vevey.

### Acceptation du présent règlement.

- Le présent règlement fait partie intégrante de toute inscription.
- Le/la participant/e a pris connaissance du présent règlement et en a accepté les termes à la signature du contrat.